

LA CHARTE



Notre association avec le soutien de la Mairie et l'Office du Tourisme de Paris, souhaite faire davantage participer les parisiens à l'accueil de nos visiteurs, en favorisant l'échange, la transmission et le partage, sous le signe de la gratuité.

Afin que le visiteur puisse appréhender la ville « autrement », s'imprégner de son atmosphère, rencontrer sa population et comprendre son histoire, l'association « Parisiens d'un jour, parisiens toujours » (Paris Greeter) organise des rencontres entre visiteurs et parisiens au cours de balades de quartiers dont le but premier est l'échange culturel.

Art 1. Qui sont les Bénévoles ?

Tous les bénévoles sont des amoureux de Paris qui ont à cœur de partager avec les visiteurs l'art, la tradition et la culture de cette ville fascinante. Ils proposent durant leur temps libre, de faire découvrir aux visiteurs des lieux qu'ils connaissent particulièrement bien, comme le ferait un ami. A l'issue d'une balade, nous voulons que le visiteur ait le sentiment non seulement d'avoir vu Paris, mais aussi d'avoir pénétré le cœur de ce qu'on appelle la vie parisienne.

Le bénévole de l'association, fait partager sa ville, mais cette découverte doit absolument se faire « hors des sentiers battus », elle ne doit en aucun cas être une visite guidée de la ville avec un axe patrimonial, ni celle d'un monument ou d'un musée.

Les thèmes de balade (shopping, ateliers d'artisans, marchés, vie de quartier, sports, culture, histoire, architecture ...) sont des supports à la rencontre. C'est l'expérience humaine, l'échange qui sont importants, et qui restent la base de la rencontre.

Chaque bénévole doit être motivé, ouvert, sociable, disponible régulièrement et aimer les contacts humains. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire. Il faut avoir au moins 18 ans, néanmoins les mineurs peuvent conduire des visites, s'ils sont accompagnés d'un adulte dans leur visite.

Art 2. Qui sont les Visiteurs ?

Les visiteurs peuvent être des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules, en voyage d'affaire, touristique ou autre ...

Le nombre de personnes pour une balade avec un bénévole ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée de plus de 18 ans.

Art 3. Comment l'association « Parisien d'un jour » met-elle en contact Visiteurs et Bénévoles ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Bénévole, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un formulaire en ligne dans lequel il décrit ses dates souhaitées ou possibles pour une balade à Paris et dans quelle langue il souhaite l'effectuer de préférence.

Ce questionnaire permet au gestionnaire de balade de l'association, un mois avant la date de balade, de chercher un bénévole disponible et de faire une proposition finale au visiteur avec les informations fournies par le bénévole : une date, un lieu de rendez vous, les coordonnées du bénévole et la confirmation de la langue parlée pendant la balade.

Le fait d'adresser une demande ne garantit pas nécessairement, la disponibilité d'un bénévole à vos dates, dans ce cas l'association préviendra le visiteur de l'impossibilité de répondre à sa demande. L'association ne pourra être tenue pour responsable de tout inconvénient qui pourrait résulter de cette impossibilité comme de toute annulation d'une balade prévue, mais qui ne peut se faire pour une cause majeure telle que l'indisponibilité soudaine du bénévole.

Dès que la balade est confirmée, il est demandé au visiteur de prendre contact avec le bénévole pour confirmer sa participation. Le bénévole et le visiteur sont alors à même de communiquer directement entre eux pour préparer au mieux leur balade.

Art 4. Quelques précisions sur la balade...

Si le visiteur, après sa demande de balade, ne prend pas contact ou ne répond pas aux tentatives de contact de la part du bénévole, alors celui-ci est dégagé de son engagement d'accueil.

Chaque balade est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction des souhaits du visiteur, du bénévole qui l'accueille, et d'autres critères comme la météo, les événements parisiens, le type de relationnel établi entre le visiteur et le bénévole ... En tout état de cause, c'est le bénévole qui décide de la balade qu'il va effectuer avec le visiteur.

Le bénévole peut accueillir le visiteur ou les visiteurs seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du bénévole ou avec un de ses enfants ou encore d'un autre bénévole qui aiderait à la traduction.

La rencontre dure environ de deux à trois heures mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le bénévole, et le ou les visiteurs en sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café par exemple), chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le bénévole n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa. Seules les dépenses éventuelles de transport en commun du bénévole, sont à prendre en charge par les visiteurs.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles de fonctionnement et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt manifeste pour la balade...) le bénévole est dégagé de son engagement d'accueil.

La rencontre avec un bénévole est entièrement gratuite pour le visiteur, le bénévole ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution personnelle. Par contre, il peut accepter une donation en liquide, lors de la balade, qu'il reversera ensuite à l'Association. Le visiteur a également la possibilité de faire un don, en utilisant sur notre site, le paiement par le système paypal.

ART 5. RESPONSABILITES.

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité de l'association « Parisiens d'un jour, parisiens toujours » ni celle du bénévole pour toute défaillance ou litige.

Les balades se font sous la responsabilité de chacun des participants. L'association Parisien d'un jour, parisien toujours, ne pourra être en aucun cas tenue responsable d'un incident ou accident pouvant survenir au cours d'une balade.

Les informations contenues dans le site www.parisinedunjour.fr étaient correctes, au mieux de notre connaissance, au moment de leur publication. Le site est régulièrement contrôlé et mis à jour, mais l'association « Parisiens d'un jour, parisiens toujours », ne peut être tenue pour responsable ou complice de toute perte, dommage ou désagrément, qui pourraient résulter de l'utilisation des informations publiées sur le site.

Des liens externes vers des sites amis ou des partenaires, sont publiés dans nos pages. L'association considère qu'ils peuvent être utiles pour les visiteurs du site. Cependant « Parisiens d'un jour, parisiens toujours » ne cautionne aucun des produits, services ou informations offerts par ces sites, ni les organisations qui les gèrent. De la même manière, l'association ne conduit pas de contrôle de qualité sur ces sites et n'accepte donc aucune responsabilité en ce qui concerne les actions résultant de leur utilisation ou de celui des autres liens qui y sont publiés.

Selon la loi informatique et liberté du 6/01/78, vous bénéficiez d'un droit de rectification et de retrait des données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à: secretaire@parisiendunjour.fr